



Monsieur Vincent PEILLON  
Ministre de l'Education nationale  
Ministère de l'Education nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

N/R : CC/NA 10 12/13

Paris, le 4 octobre 2012

*Objet : Mise en œuvre de l'aide personnalisée pour cette année scolaire*

*Monsieur le Ministre,*

*A cette rentrée, la mise en œuvre de l'aide personnalisée montre que dans de nombreuses circonscriptions, le changement n'est pas au rendez-vous. L'absence de confiance dans l'éthique professionnelle des enseignants et dans leur sens des responsabilités continue à imprégner les pratiques de la hiérarchie dans ce dossier.*

*Nous ne pouvons que constater que la circulaire sur l'aide personnalisée de 2008 est dévoyée, tant sur ses objectifs que sur ses modalités d'organisation. Dans nombre de départements, des DASEN continuent d'imposer un calibrage strict entre temps d'aide et temps d'organisation de cette aide, sans tenir compte des besoins des équipes. Il s'agit le plus souvent de « 54 +6 » quand ce n'est pas « 60 +0 », au prétexte d'une pratique qui serait rodée pour un dispositif entrant dans sa cinquième année.*

*Pour le SE-Unsa, ce temps d'organisation doit servir à déterminer les besoins, les groupes, les objectifs, les séquences et cela ne peut se faire une fois pour toutes. Cette pratique conduit à se tromper sur les objectifs. Alors que l'aide personnalisée doit être adaptée régulièrement aux besoins identifiés collectivement, les aspects qualitatifs sont ignorés au profit de contrôles quantitatifs tatillons et sans impact sur la réussite des élèves.*

*L'aide personnalisée a constitué une profonde modification du travail des équipes et de leur pilotage. Il s'agit de construire localement les réponses adaptées aux difficultés observées dans chaque école, avec les moyens et les compétences de celle-ci. Si les équipes n'y étaient pas habituées, force est de constater que leur hiérarchie n'y est, pour sa part, toujours pas prête. Le modèle uniforme imposé d'en haut ne peut pas perdurer, sauf à vouloir maintenir un modèle caporaliste qui refuse de faire confiance au professionnalisme des équipes.*

*En cette année de transition importante pour l'Ecole, le SE-Unsa attend de vous que localement ce texte de 2008 soit respecté en rétablissant la confiance indispensable aux équipes d'enseignants.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.*

Christian CHEVALIER  
Secrétaire Général du SE-UNSA

Copie à :

- Monsieur Jean-Michel BLANQUER (Directeur Général de l'enseignement scolaire)
- Monsieur Bernard LEJEUNE (Conseiller social)
- Monsieur Jean-Paul DELAHAYE (Conseiller spécial)